

FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 5 862 728 DT, y compris des sommes distribuables de 192 658 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2014
(Exprimé en dinar)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		3 859 584	3 811 449
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	3 859 584	3 811 449
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 027 374	1 517 413
a- Placements monétaires	4.2	969 753	1 114 169
b- Disponibilités		1 057 621	403 244
AC3- Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		5 886 958	5 328 862
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	4 902	3 414
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	19 328	8 597
TOTAL PASSIF		24 230	12 011
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	5 670 070	5 127 444
CP2- Sommes distribuables		192 658	189 407
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		28	33
b - Sommes distribuables de l'exercice		192 630	189 374
ACTIF NET		5 862 728	5 316 851
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 886 958	5 328 862

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2014 au 31/12/14
(Exprimé en dinar)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/14</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/13</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	177 301	212 586
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		177 301	212 586
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	59 077	46 629
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		236 378	259 215
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	-29 198	-30 704
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		207 180	228 511
CH2- Autres charges	4.9	-21 468	-16 642
RESULTAT D'EXPLOITATION		185 712	211 869
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		6 918	-22 495
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		192 630	189 374
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 918	22 495
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 325	68 438
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	-75 205
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		195 037	205 102

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	195 037	205 102
a- Résultat d'exploitation	185 712	211 869
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 325	68 438
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	-75 205
d- Frais de négociation de titres	0	0
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-204 414	-227 508
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	555 254	-1 666 030
a / Souscriptions	2 130 018	1 717 016
Capital	2 064 381	1 672 566
Régularisation des sommes non distribuables	1 698	-1 906
Régularisation des sommes distribuables	63 939	46 356
b / Rachats	-1 574 764	-3 383 046
Capital	-1 531 432	-3 278 154
Régularisation des sommes non distribuables	-1 345	3 940
Régularisation des sommes distribuables	-41 987	-108 832
VARIATION DE L'ACTIF NET	545 877	-1 688 436
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	5 316 851	7 005 287
en fin de l'exercice	5 862 728	5 316 851
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	51 645	67 802
en fin de l'exercice	57 013	51 645
VALEUR LIQUIDATIVE	102,831	102,949
TAUX DE RENDEMENT	3,45%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2014

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de bons de trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS GESTION.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 3 859 584 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en bons du trésor zéro coupon.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
Emprunt d'Etat				
BTA 5.25% MARS 2016	200	194 600	205 442	3,50%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	383 720	395 875	6,75%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	95 150	98 435	1,68%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	94 550	98 024	1,67%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	197 538	3,37%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 100	198 048	3,38%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 900	197 909	3,38%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 700	197 771	3,37%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 500	197 633	3,37%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	197 495	3,37%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	382 360	394 357	6,73%
BTA_5.5_03/2019	300	306 750	314 380	5,36%
BTA_5.5_03/2019	100	101 700	104 494	1,78%
BTA_5.5_03/2019	200	192 800	202 832	3,46%
BTA_6.75_07/2017	100	102 000	103 485	1,77%
Total BTA	3 100	3 003 430	3 103 718	52,94%
BTZC				
BTZC_OCTOBRE_2016	300	184 500	252 079	4,30%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 900	168 005	2,87%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 700	167 914	2,86%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 600	167 868	2,86%
Total BTZC	900	552 700	755 866	12,89%
Total	4 000	3 556 130	3 859 584	65,83%

Le portefeuille titres n'a pas connu de mouvements au cours de l'exercice 2014.

4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 969 753 DT au 31-12-2014 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor à court terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
Bons de trésor			
BTC_52 SEMAINES 27012015_4.8%	476 857	493 989	8,43%
BTC_52 SEMAINES_22122015_5.10%	474 586	475 764	8,12%
Total	951 443	969 753	16,54%

4.3- Revenus du portefeuille - titres

Ce poste s'élève en 2014 à 177 301 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des BTA	138 761	176 347
Revenus des BTZ	38 540	36 239
Total	177 301	212 586

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2014 à 59 077 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des BTC	53 439	42 567
Revenus des autres placements (Agiros Créditeurs)	5 638	4 062
Total	59 077	46 629

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par FCP AAA au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 4 902 DT au 31-12-2014 contre 3 414 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Gestionnaire	1 933	1 921
Dépositaire	2 969	1 493
Total	4 902	3 414

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 19 328 DT au 31-12-2014 contre 8 597 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	16 091	5 741
CMF	469	467
Publications	2 767	2 389
Total	19 328	8 597

4.7- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à 545 877 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	542 627
Variation de la part Revenu	3 250
Variation de l'Actif Net	545 877

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	5 127 444
Nombre de titres :	51 645
Nombre porteurs de parts :	92

Souscriptions réalisées

Montant:	2 064 381
Nombre de titres émis :	20 793
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	6

Rachats effectués

Montant:	1 531 432
Nombre de titres rachetés :	15 425
Nombre de porteurs de parts sortants :	12

Capital au 31-12-2014

Montant:	5 660 392 *
Nombre de titres :	57 013
Nombre de porteurs de parts :	86

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	5 660 392
Variation des + ou- values potentielles sur titres	9 325
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des SND	353
Capital au 31/12/2014	5 670 070

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 29 198 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	23 298	24 376
Rémunération variable du gestionnaire	0	428
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
Total	29 198	30 704

4.9- Autres charges

Le total des autres charges s'élève en 2014 à 21 468 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Redevance CMF	5 641	5 902
Rémunération CAC	15 039	9 797
Autres	788	943
Total	21 468	16 642

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,146	5,019	5,201
Charges de gestion des placements	-0,512	-0,595	-0,598
Revenu net des placements	3,634	4,424	4,603
Autres charges	-0,377	-0,322	-0,181
Résultat d'exploitation	3,257	4,102	4,422
Régularisation du résultat d'exploitation	0,121	-0,435	-0,477
Sommes distribuables de l'exercice	3,378	3,667	3,945
Variation + ou - valeurs potentielles sur titres	0,164	1,325	-0,460
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-1,456	0,074
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	0,164	-0,131	-0,386
Résultat net de l'exercice	3,422	3,971	4,035
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,164	-0,131	-0,386
Régularisation du résultat non distribuable	0,007	0,039	0,039
Sommes non distribuable de l'exercice	0,170	-0,092	-0,348
Distribution de dividende	3,667	3,945	3,915
Valeur Liquidative	102,831	102,949	103,319

Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,52%	0,52%	0,52%
Autres charges / actif net moyen	0,38%	0,28%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,29%	3,59%	3,83%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et FCP AXIS AAA prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération d'Axis Gestion s'élève à 23 298 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2014. Le fonds n'a pas comptabilisé de montant au titre de la rémunération de performance variable.

Le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5000 dinars HT et un maximum de 15000 dinars H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de 2014.